



Renseignements sur la durée du jugement du divorce

Par **momo**, le **22/06/2009** à **11:22**

Bonjour, je vous écris pour demandé si vous pouviez m'éclaircir sur mon cas, concernant un divorce basé sur le principe de la rupture du mariage sans considération des faits. en janvier ma femme et moi étaients convoqués chez le juge des affaires familiales pour une conciliation. tous les deux on a signés le procès verbal d'acceptation pour la rupture du mariage sans considération. a la fin janvier , je reçois l'ordonnance de non conciliation. le 14 mai 2009 , je reçois de l'huissier, l'assignation en divorce. ma question est combien de temps va durer encore pour que je reçois mon jugement de divorce ? en vous remerciant d'avance, mes salutations.